



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE WARDEN

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 11 février 2026, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences :

Monsieur Philip Tétrault, maire
Madame Caroline Martineau, conseillère, poste numéro 2
Monsieur Stéphane Verreault, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Jean Parent, conseiller, poste numéro 6

Absences:

Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault

Était également présent : Monsieur Joel McPherson, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. MAMH
 - 5.2. MTQ
 - 5.3. Ville de Waterloo
6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 6.1. Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes
 - 6.2. Immeubles en défaut de paiement des taxes municipales - Vente (MRC)
 - 6.3. Déclaration des intérêts financiers des Élus municipaux;
 - 6.4. Frais de déplacement (kilométrage)
 - 6.5. Octroi d'un contrat de service technique à distance — Automatisation D2E — année 2026
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES
 - 7.1. Conciliation bancaire au 31 janvier 2026
 - 7.2. Rapport budgétaire au 31 janvier 2026
 - 7.3. Approbation des comptes payés au 31 janvier 2026
 - 7.4. Approbation des comptes à payer au 31 janvier 2026
 - 7.5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 367 000 \$ qui sera réalisé le 9 mars 2026
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE INCENDIE)

- 8.1. Service Incendie- Rapport mensuel
- 9. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Aquatech- Rapport mensuel sur l'échantillonnage de l'eau potable
 - 9.2. DÉPÔT ET DIFFUSION DU RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE — ANNÉE 2025
 - 9.3. Adoption du rapport annuel d'activité — plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 10.1. Rapport mensuel de l'inspectrice
 - 10.2. Formation du comité consultatif sur l'urbanisme (CCU)
 - 10.3. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-179
- 11. LOISIRS ET CULTURE
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte.

2026-02-014 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de madame Caroline Martineau
Appuyé par monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l'ordre du jour présenté. ADOPTÉE

2026-02-015 3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque
Appuyée par madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 14 janvier 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

5.1. MAMH

5.2. MTQ

5.3. VILLE DE WATERLOO

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1. DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales en date du 11 février 2026.

2026-02-016 6.2. IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES - VENTE (MRC)

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales en date du 11 février 2026 lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT les recommandations du greffier-trésorier concernant les immeubles sur le territoire de la municipalité pour lesquels les taxes municipales dues des années 2025 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises auprès des propriétaires desdits immeubles, l'intérêt pour la municipalité d'éviter toute prescription du compte de taxes et les pouvoirs conférés au conseil par la législation applicable en matière de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Parent
Appuyé par monsieur Stéphane Verreault
Il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise en vertu de la Loi la vente des immeubles en défaut de paiement, en tout ou en partie, des taxes municipales et/ou scolaires des années 2025 et antérieures, le 2 juin 2026 ou à une autre date, à être fixée par la MRC de La Haute-Yamaska en fonction des normes applicables;

Qu'au cours du processus et sur demande écrite d'un représentant de la MRC, Joel McPherson, directeur général greffier-trésorier peut autoriser par écrit la MRC à réduire le montant dû en acceptant de soustraire les taxes de l'année courante ou autres;

QUE le conseil autorise, au nom de la municipalité, Joel McPherson, directeur général greffier-trésorier ou en son absence, Philip Tétrault, maire à assister à la vente et à faire la première mise au montant suffisant pour satisfaire à tous les frais et toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, ainsi que toutes mises subséquentes pour acquérir tout immeuble en défaut de paiement des taxes de la municipalité faisant l'objet de cette vente, la municipalité n'étant cependant pas tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

ADOPTÉE

6.3. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX;

Le directeur général dépose les formulaires de déclaration des intérêts financiers des Élus municipaux.

2026-02-017 6.4. FRAIS DE DÉPLACEMENT (KILOMÉTRAGE)

ATTENDU QUE les élus et les membres de la direction de la Municipalité peuvent être appelés à se déplacer dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions officielles;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite établir un taux de remboursement clair et uniforme pour les frais de déplacement effectués à l'aide d'un véhicule personnel;

ATTENDU QUE le remboursement de kilométrage constitue un remboursement de dépenses et non une rémunération;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque
Appuyée par madame Barbara Talbot
Il est résolu unanimement des membres présents :

QUE le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement effectués à l'aide d'un véhicule personnel par les élus et les membres de la direction, au taux de 0,72 \$ par kilomètre, pour tout déplacement autorisé dans le cadre des fonctions municipales;

QUE le remboursement soit effectué sur présentation des informations requises, incluant notamment la date, le lieu de départ et d'arrivée, la distance parcourue et l'objet du déplacement;

QUE le présent taux s'applique à compter de l'adoption de la présente résolution et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié par résolution ultérieure.

ADOPTÉE

2026-02-018 6.5. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE TECHNIQUE À DISTANCE — AUTOMATISATION D2E — ANNÉE 2026

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Warden utilise des systèmes de contrôle et de télémétrie nécessitant un support technique spécialisé;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 janvier 2026, une offre de service de la firme Automatisation D2E pour un contrat de service technique à distance pour l'année 2026;

ATTENDU QUE cette offre inclut notamment un support technique à distance illimité durant les heures d'ouverture, ainsi que trois (3) entretiens informatiques à distance visant à assurer la fiabilité et la conformité des systèmes;

ATTENDU QUE le coût du contrat est fixé à 2 000,00 \$, taxes en sus, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE toute intervention nécessitant une présence sur place sera facturée séparément selon les tarifs en vigueur, soit 130 \$/heure et 1,35 \$/km;

Sur une proposition de monsieur Stéphane Verreault
Appuyé par monsieur Martin Labrecque
Il est résolu unanimement des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Automatisation D2E et lui octroie le contrat de service technique à distance pour l'année 2026, au coût de 2 000,00 \$, taxes en sus, conformément aux conditions présentées dans l'offre datée du 30 janvier 2026;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, Joel McPherson, pour et au nom de la Municipalité du Village de Warden, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE les dépenses liées à ce contrat soient imputées au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2026-02-019 7.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JANVIER 2026

Sur une proposition de : monsieur Stéphane Verreault
Appuyée par : madame Caroline Martineau
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 31 janvier 2026, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 janvier 2026, indique des revenus de 575 043.92\$ et des dépenses de fonctionnement de 7 089\$.

2026-02-020 7.3. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2026

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque
Appuyé par monsieur Stéphane Verreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1er au 31 janvier 2026 totalisant 48 889.75 \$ tels que présentés.

ADOPTÉE

2026-02-021 7.4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2026

Sur une proposition de madame Caroline Martineau
Appuyée par madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les comptes à payer totalisant 4 730.13 \$ tels que présentés.

ADOPTÉE

2026-02-022 7.5. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 367 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 MARS 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt ci-après indiqués et pour les montants mentionnés en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Village de Warden souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 367 000 \$, laquelle sera réalisée le 9 mars 2026, répartie comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-149	2 321 000 \$
2026-178	46 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2020-149, la Municipalité du

Village de Warden souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé audit règlement;

Sur une proposition de monsieur Jean Parent
Appuyé par Appuyé par monsieur Martin Labrecque
Il est résolu unanimement des membres présents :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 mars 2026;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mars et le 9 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le conseil autorise le (la) directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) ou le (la) trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de la Porte des Cantons-de-l'Est
101, rue Principale
Cowansville (Québec) J2K 1J3

8. Les obligations seront signées par le maire et le directeur général et greffier-trésorier; la Municipalité du Village de Warden a mandaté CDS afin d'agir à titre d'agent financier authenticateur, et les obligations n'entreront en vigueur que lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu au règlement d'emprunt numéro 2020-149 soit plus court que celui originellement fixé, soit pour un terme de cinq (5) ans à compter du 9 mars 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être effectuée pour le solde ou une partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE INCENDIE)

8.1. SERVICE INCENDIE- RAPPORT MENSUEL

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport mensuel du service de sécurité incendie de décembre 2025;

9. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. AQUATECH- RAPPORT MENSUEL SUR L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POTABLE

Rapport mensuel d'exploitation novembre 2025 - Échantillonnage de l'eau potable;

2026-02-023 9.2. DÉPÔT ET DIFFUSION DU RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE — ANNÉE 2025

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Warden a reçu, de la firme Aquatech - Société de gestion de l'eau inc., le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2025, préparé conformément à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

ATTENDU QUE ledit rapport couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et concerne le réseau principal de la Municipalité;

ATTENDU QUE ce rapport a été déposé au conseil municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité doit rendre ce bilan accessible aux citoyens;

Sur une proposition de monsieur Stéphane Verreault

Appuyé par monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

1. de prendre acte du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2025, préparé par la firme Aquatech;

2. de rendre ce rapport accessible aux citoyens, en l'affichant sur les babillards de la municipalité, à l'hôtel de ville, ainsi que sur le site Web officiel de la Municipalité.

2026-02-024 9.3. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ — PLAN DE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité du Village de Warden, contenues au plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE, suivant l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2025 doit être adopté par résolution dans les trois (3) mois suivant la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE la transmission dudit rapport au ministère de la Sécurité publique sera effectuée par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici au 31 janvier 2026, conformément aux directives du ministère;

Sur une proposition de monsieur Jean Parent

Appuyée par madame Barbara Talbot

Il est résolu unanimement des membres présents :

QUE la Municipalité du Village de Warden adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Municipalité du Village de Warden, daté de janvier 2026, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

QUE le conseil confie à la MRC de La Haute-Yamaska le soin de procéder à la transmission dudit rapport par l'entremise de son rapport régional annuel d'activité.

ADOPTÉE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1. RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTRICE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport mensuel de l'inspectrice Julie Guilmain.

2026-02-025 10.2. FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE la municipalité de Warden a adopté son règlement numéro 2014-103 concernant son comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE l'article 3 de ce règlement définit la composition de ce comité à trois membres choisis parmi les résidents de la municipalité de Warden et ayant droit de vote à ladite municipalité et de deux membres du conseil municipal tandis que l'inspectrice en bâtiment et en environnement agit comme secrétaire;

ATTENDU QUE l'article 4 de ce règlement définit la durée du mandat des membres du CCU à deux ans;

ATTENDU QUE les nouveaux membres du comité doivent obligatoirement suivre la formation;

ATTENDU QUE les membres du comité sont :

Monsieur Serge Blanchard (président du CCU et conseiller municipal)
Monsieur Stéphane Verreault (conseiller municipal)
Monsieur Jean Parent (conseiller municipal)
Madame Barbara Talbot (conseillère municipale suppléante)
Monsieur Philip Tétrault (maire)
Monsieur Jean-Claude Beaumont (membre résident)
Monsieur Alexandre Beaulieu (membre résident)
Monsieur Mathieu Chaurette (membre résident)
Monsieur Benoît Couture (membre résident)
Monsieur Bruno Delorme (membre résident suppléant)

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque
Appuyée par madame Caroline Martineau
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden accepte la nomination des nouveaux membres du CCU à siéger sur ce comité.

ADOPTÉE

2026-02-026 10.3. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-179

Avis de motion est donné par monsieur Stéphane Verreault, conseiller, qu'à une séance ultérieure du conseil sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2026-179, intitulé :

« Règlement 2026-179 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-127 concernant l'habitation multifamiliale».

Le même conseiller dépose le projet de règlement 2026-179.

Sur une proposition de monsieur Jean Parent, appuyé par par monsieur Martin Labrecque, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement numéro 2026-179, tel que déposé.

11. LOISIRS ET CULTURE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-02-027 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de monsieur Stéphane Verreault
Appuyée par madame Caroline Martineau
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 19h51

ADOPTÉE

Adopté à la séance ordinaire du 11 mars 2026